

timerois heureux si je pouvois, Messieurs, vous faire connoître par mes très-humbles services, à quel point j'y ai été sensible &c.

1699.

III. Les Etats Généraux donnerent à Mr. de Bonrepos toutes les marques d'estime & de considération qui lui étoient dûës ; avant son départ, ils le chargerent d'une lettre que leurs H. P. écrivirent au Roi : il auroit été à souhaiter pour le repos & l'avantage de l'Europe, que cette Republique eût toujours persisté dans les sentimens où elle paroissent être envers Sa M. T. C. on ne sera pas fâché de trouver ici cette lettre dans son entier.

*Lettre des
Etats Gené-
raux des
Provinces-
Unies au
Roi T. C.*

SIRE,

Nous avons vû par la lettre de V. M. du 13. Novembre dernier, la permission qu'elle a donnée au Sr. de Bonrepos son Ambassadeur extraordinaire, de retourner en France, & les raisons qui l'y ont porté. Nous avons trop de respect pour V. M. pour ne pas regler nos desirs sur son bon plaisir, & trop de considération pour la personne, & pour le merite du Sr. de Bonrepos, pour être contraires à ses inclinations, spécialement dans une affaire où sa santé est intéressée: sans cela nous eussions souhaité une plus longue durée de son Employ auprès de nous. Cependant, SIRE, nous ne sçaurions le voir partir sans regret, puis que dans toutes les parties de ses fonctions il a fait paroître une si grande prudence & moderation, que sa conduite nous a été très-